

FACTURE N° 5010051
N/REF : 20/12/2024 6H17 C:000724 I:01727

GUYOT INDUSTRIE

V/Appel du Vendredi 20/12/2024 a 6H17

**ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS**

IMMEUBLE : KEROLZEC
ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Guipavas, le 09 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GUYOT ST MARTIN DES CHAMPS
MOTIF : POMPAGE SELON DEMANDES
Donneur d'ordre : M. Y. LE GOFF

INTERVENTION DU 30/12/2024
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE D'UN DES BASSINS
POMPAGE ET NETTOYAGE DES BASSINS DE DÉCANTATION
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL
DÉCHETS : 29,70 M3 MDV

INTERVENTION DU 31/12/2024
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE BASSIN ORAGE
POMPAGE ET NETTOYAGE DES BASSINS DE DÉCANTATION
CURAGE DE LA CANALISATION
DÉCHETS : 7 T EAUX HYDROCARBURÉES
4 T BOUES HYDROCARBURÉES
14,80 M3 MDV

OBSERVATIONS : SB AB Email envoyé le 09/01/25 a 10H47 M. Y. LE GOFF
SB AB Email envoyé le 09/01/25 a 10H47 M. Y. LE GOFF

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
26,00	Heure Hydrocureur+chauffeur 2veh/2jours	1	176,00	4576,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
29,70	T déchets Eu/mat.vidange dépotés	1	24,50	727,65

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
4,00	T(s) déchets Boues Hydrocarburées	5	435,00	1740,00
7,00	T(s) déchets Eaux hydrocarburées	5	185,00	1295,00
TOTAL H.T.				8338,65
T.V.A. a 20,00%				1667,73
TOTAL T.T.C.En EURO				10006,38

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.

TVA acquittée sur les encaissements.